

majorité des catholiques, la transformation sociale triomphera ; que les classes aristocratiques et bourgeoises prennent garde de l'apprendre bientôt à leurs dépens. ”

(*Le Moniteur de Rome*)

La souveraineté du Pape

Nous lisons dans un article de *la Défense* sur la souveraineté pontificale :

“ Les nouvelles qui nous arrivent de Rome sont très graves. Tout annonce une phase plus cruelle, peut-être suprême dans la guerre implacable tantôt violente, tantôt perfide, que le gouvernement italien a déclaré à la Papauté. Les journaux les moins suspects constatent ce qui est malheureusement l'évidence même. *Le Matin* déclarait, ces jours-ci, que “ la captivité devenait plus dure et plus humiliante pour Léon XIII. ” Il écrivait encore : “ M. Crispi ne se gêne plus pour arborer la devise : „ Le Pape hors de Rome ! ” Il ne néglige aucune occasion pour rendre au Souverain-Pontife la situation intolérable. ” Le même journal dénonçait enfin un nouveau *coup de canif* (ce sont ses expressions) *dont le ministre du roi Humbert vient de lacérer la fameuse foi des garanties déjà si caduque* : “ Le conseil d'Etat, dit-il, à la requête du ministre des finances, vient d'assujettir aux droits d'enregistrement tous les contrats passés à l'intérieur du Vatican, sous peine de nullité, d'amendes et de poursuites. Voilà donc le Vatican ouvert aux huissiers et aux agents du fisc ; et, comme la force armée seule peut assurer le recouvrement des créances fiscales, les carabiniens royaux ont désormais accès dans l'enceinte jusque là inviolée. ”

“ Une dépêche du 13 juillet adressée au *Journal des Débats*, contient les mêmes appréciations : “ La guerre contre le Vatican s'accroît. ” Et elle cite, à l'appui de son assertion, les poursuites judiciaires exercées contre plusieurs curés pour avoir affiché un mandement dans lequel il était dit que ceux qui doivent les dîmes, ne peuvent avoir la conscience en paix et recevoir les sacrements que s'ils se rachètent au moyen d'une somme payée à forfait. Ce mandement, dont l'affichage devient ainsi un crime, n'ayant été écrit que conformément aux instructions envoyées de Rome par la sacrée Pénitencerie, on voit que c'est l'indépendance pontificale qui est en cause dans ces vexations judiciaires.

“ Voilà donc une situation nette qui se dessine ; et elle est de nature à provoquer la plus sérieuse attention du monde chrétien, et, en particulier, de la France.

“ Quelles sont les causes de l'attitude absolument persécutrice que prend le gouvernement italien ? Ne faut-il y voir qu'un accès de rage de M. Crispi ? Rage contre l'incompatibilité qu'il sent entre sa vie privée et la morale dont le Pape est le gardien sacré et le sublime interprète ? Rage contre cette apo théose universelle de la Papauté dont le cinquantenaire de Léon XIII a été le signal, et qui,